

PLAFONDS DE RESSOURCES AU 1^{er} JANVIER 2019

Pour les demandes de logement social

A comparer au revenu fiscal de référence 2017 (Avis d'imposition 2018 sur revenus 2017)

CATEGORIE DE MENAGE							
	1	2	3	4	5	6	
	Une personne	deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion de jeunes ménages	Trois personnes ou une personne seule avec un enfant à charge ou jeune ménage sans personne à charge	Quatre personnes ou une personne seule avec deux enfants à charge	Cinq personnes ou une personne seule avec trois enfants à charge	Six personnes ou une personne seule avec quatre enfants à charge	Par personne supplémentaire
Plafond PLS (1,3 x plafond PLUS)	26 810 €	35 802 €	43 055 €	51 977 €	61 146 €	68 910 €	7 686 €
Plafond PLUS	20 623 €	27 540 €	33 119 €	39 982 €	47 035 €	53 008 €	5 912 €
Plafond PLAI	11 342 €	16 525 €	19 872 €	22 111 €	25 870 €	29 155 €	3 252 €

PLS : prêt locatif social (Les logements financés en PLS sont destinés à des ménages aux revenus trop élevés pour bénéficier des habitations financées par le Prêt locatif à usage social (PLUS), mais pas assez élevés pour le secteur intermédiaire et le marché libre)

PLUS : prêt locatif à usage social (principal dispositif, donne lieu à des aides spécifiques : subvention de l'état, taux de T.V.A. réduit, ...)

PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration (permet de financer des logements destinés aux ménages qui rencontrent des difficultés d'insertion)